

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE, LUNDI 28 juin 2021, 19H30,
HALLE DE GYMNASTIQUE

Président : M. Philippe Charmillot
Secrétaire : Mme Stéphanie Mahon
Scrutateurs : M. Marcel Williger
 Mme Laurane Jobin
Huissiers : M. Jean Faehndrich
 Mme Bruna Freitas
Excusés : -

Registre des électeurs

Electeurs inscrits	2598
• Hommes	1296
• Femmes	1302

Electeurs présents	38
• Hommes	
• Femmes	
Taux de participation	1.48%

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Se prononcer au sujet de la demande d'indigénat de
 - a) M. João Fernando DIAS OLIVEIRA SANTOS
 - b) Mme Christelle DEFOORT et fils
 - c) M. Denis FALCUCCI
 - d) M. Rocha José DE OLIVEIRA
 - e) M. Cyril LECHERF
3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2020.
4. Discuter et voter l'achat de 70 tenues feu complètes par le SIS 6/12 et voter le crédit de CHF 130'000.—TTC à financer par le SIS, sous déduction des subventions.
5. Prendre connaissance du décompte final de la halle polyvalente de Rebeuvelier, voter le dépassement de crédit de CHF 238'860.— et donner compétence au conseil communal pour consolider le crédit de 1 million de francs.
6. Discuter et approuver la création-constitution d'une réserve forestière dans le périmètre de la « Côte des Porcs », superficie de 18,1 ha, du ban de Vellerat.
7. Informations communales
8. Divers.

Ouverture

M. le Président Philippe Charmillot, ouvre l'assemblée communale ordinaire de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et canton du Jura n°22 du 17 juin 2021 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages et publication sur le site Internet de la commune.

Les personnes suivantes présentes ce jour ne bénéficient pas du droit de vote :

- Mme Stéphanie Mahon, secrétaire communale
- Mme Bruna Freitas, agente administrative à l'administration communale
- Mme Séverine Wüthrich, agente administrative à l'administration communale
- Mme Aude Saunier de la fiduciaire FIDAG

L'assemblée procède à la nomination des scrutateurs, à savoir M. Marcel Williger et Mme Laurane Jobin. Il est procédé au comptage des participants.

L'ordre du jour ayant été distribué préalablement, il est renoncé à en donner lecture.

Le procès-verbal de la dernière assemblée ainsi que le règlement mentionné au point 4 ont été déposés durant les délais légaux au secrétariat communal.

Selon l'art. 3 du règlement d'organisation, le vote se déroule à mains levées à moins que le 10 % des ayant-droits à cette assemblée ne demandent le vote au bulletin secret. Il est proposé pour cette assemblée de voter à main levée. Aucun avis contraire n'est émis.

Les débats sont enregistrés et en raison de la pandémie de Covid-19 des mesures de sécurité particulières sont appliquées. Les intervenants sont invités, selon l'article 20 du règlement d'organisation, à limiter le nombre d'interventions et d'être précis et concis dans les demandes. M. le Président se permettra d'intervenir en cas de nécessité. L'assemblée étant régulièrement constituée, les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 8 mars 2021 a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site Internet de la commune.

Discussion : pas demandée.

Décision : Après avoir été informées qu'aucune proposition d'amendement n'est parvenu au secrétariat communal dans les délais impartis, les personnes présentes n'ont pas de question, ni de remarque à formuler. Le procès-verbal est ainsi accepté à l'unanimité avec remerciement à son auteur.

2. Se prononcer au sujet de la demande d'indigénat de M. João Fernando DIAS OLIVEIRA SANTOS

Rapporteur : Mme Valérie Bourquin, Vice-Maire

L'assemblée est appelée à se prononcer concernant la demande d'indigénat déposée par M. João Fernando Dias.

Entrée en matière : acceptée

M. Oliveira Santos João Fernando, né le 06 février 2003, ressortissant du Portugal, célibataire. M. Dias Oliveira Santos João Fernando est né au Portugal. Depuis son arrivée en Suisse, le 29 janvier 2013 à ce jour, il vit à Courrendlin. M. Dias Oliveira Santos João Fernando est apprenti mécanicien en maintenance automobiles au Garage Maurice Montavon SA à Develier. Le requérant souhaiterait avoir le droit de vote. Il est arrivé en Suisse très jeune et de ce fait, il est très attaché à ce pays. Dans le futur, il aimerait devenir policier et donc pour pouvoir faire l'armée il faut la nationalité suisse. M. Dias Oliveira Santos João Fernando est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Il est honorablement connu. Le Conseil communal a entendu le requérant en séance du 07 juin 2021.

Discussion : pas demandée

Décision : Au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à M. João Fernando Dias.

Se prononcer au sujet de la demande d'indigénat de Mme Christelle DEFOORT et fils

Rapporteur : Mme Valérie Bourquin, Vice-Maire

L'assemblée est appelée à se prononcer concernant la demande d'indigénat déposée par Mme Christelle Defoort et fils.

Entrée en matière : acceptée

Mme Defoort née Michaud Christelle, née le 25 mai 1968, ressortissante de France, divorcée, son fils, Defoort Samuel, né le 19 octobre 2006, ressortissant de France, célibataire. Mme Defoort Christelle est née en France. Depuis sa naissance en 1968 jusqu'en 2010, elle a vécu en France. Depuis le 1er janvier 2010 au 30 septembre 2010, elle a vécu à Delémont. Depuis le 1er octobre 2010 à ce jour, elle vit à Courrendlin. Son fils, Defoort Samuel est né en France. Depuis sa naissance en 2006 jusqu'en 2010, il a vécu en France. Depuis le 1er janvier 2010 au 30 septembre 2010, il a vécu à Delémont. Depuis le 1er octobre 2010 à ce jour, il vit avec sa maman à Courrendlin. Mme Defoort Christelle est infirmière à l'hôpital de Moutier. Mme Defoort apprécie les conditions de travail qui sont plus respectueuses en Suisse qu'en France. Par rapport à Samuel, il est très à l'aise de suivre l'école en Suisse. Il a plus de chance en Suisse qu'en France pour bien évoluer. Donner à Samuel les moyens d'avoir une belle vie en Suisse. Mme Defoort Christelle et son fils Samuel son de bonne vie et mœurs et leurs conduites n'a jamais donné lieu à plainte. Ils sont honorablement connus. Le Conseil communal a entendu la requérante en séance du 07 juin 2021.

Discussion : Pas demandée.

Décision : Au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à Mme Christelle Defoort et fils.

Se prononcer au sujet de la demande d'indigénat de M. Denis FALCUCCI

Rapporteur : M. J. Burkhalter, Maire

L'assemblée est appelée à se prononcer concernant la demande d'indigénat déposée par M. Denis Falcucci.

Entrée en matière : acceptée

M. Falcucci Denis, né le 02 août 1963, ressortissant de France, marié. Son épouse et son fils ne remplissaient pas les conditions pour obtenir la nationalité suisse au moment du dépôt de sa demande. M. Falcucci Denis est né en France. Depuis sa naissance en 1963 jusqu'en 2003, il a vécu en France. De 2003 à 2004, il a vécu à Genève. De 2004 à 2008, il a vécu en France. De 2008 à 2014, il a vécu à Villars-sur-Glâne. De 2014 à 2016, il a vécu à Delémont. Depuis le 1er janvier 2016 à ce jour, il vit à Courrendlin. M. Falcucci Denis est médecin anesthésiste à 20% à l'hôpital de Delémont et à 80% à l'hôpital Pourtalès à Neuchâtel. Le requérant a été accueilli dans ce pays depuis de nombreuses années. Il n'a pas eu de mal à s'intégrer. Il a trouvé une qualité de vie et un pays qui donne beaucoup de liberté. Sa demande de naturalisation est son but ultime de son adhésion à ce pays et de son parcours, cela finalisera son intégration. Le système démocratique de la Suisse lui convient mieux que le système français. M. Falcucci Denis est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Il est honorablement connu. Le Conseil communal a entendu le requérant en séance du 07 juin 2021.

Discussion : pas demandée.

Décision : Au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à M. Denis Falcucci.

Se prononcer au sujet de la demande d'indigénat de M. Rocha José DE OLIVEIRA

Rapporteur : Mme Valérie Bourquin, Vice-Maire

L'assemblée est appelée à se prononcer concernant la demande d'indigénat déposée par M. Rocha José De Oliveira.

Entrée en matière : acceptée.

De Oliveira Rocha José, né le 29 mars 1980, ressortissant du Portugal, célibataire. M. De Oliveira Rocha José est né au Portugal. Depuis sa naissance en 1980 jusqu'en 1999, il a vécu au Portugal. De 1999 à 2001, il a vécu à Zürich. De 2001 à 2002, il a vécu à Develier. De 2002 à 2003, il a vécu à Courtételle. De 2003 à 2008, il a vécu à Moutier. De 2008 à 2009, il a vécu à Court. De 2009 à 2019, il a vécu à Delémont. Depuis le 02 janvier 2020 à ce jour, il vit à Courrendlin. M. De Oliveira Rocha José a créé son entreprise Master Pneu Sàrl, garage automobile à Courrendlin. Le requérant vit en Suisse depuis plus de 20 ans. Il aime ce pays et s'y sent bien. Il a créé sa société et a acquis sa maison à Courrendlin. Tous ses amis sont ici. Il participe à la vie économique du pays. M. De Oliveira Rocha José est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Il est honorablement connu. Le Conseil communal a entendu le requérant en séance du 21 juin 2021.

Discussion : pas demandée.

Décision : Au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à M. Rocha José De Oliveira.

Se prononcer au sujet de la demande d'indigénat de M. Cyril LECHERF

Rapporteur : M. J. Burkhalter, Maire

L'assemblée est appelée à se prononcer concernant la demande d'indigénat déposée par M. Cyril Lecherf.

Entrée en matière : acceptée

Lecherf Cyril, né le 17 mai 1985, ressortissant de France, divorcé. M. Lecherf Cyril est né en France. Depuis sa naissance en 1985 jusqu'en 2008, il a vécu en France. De 2008 à 2011, il a vécu à Farvagny-le-Grand / FR. De 2011 à 2012, il a vécu à Villarsel-le-Gibloux / FR. De 2013 à 2017, il a vécu à Fribourg. De 2017 à 2018, il a vécu à Givisiez. Depuis le 1er février 2018 à ce jour, il vit à Courrendlin. M. Lecherf Cyril est directeur général du Casino du Jura à Courrendlin. Le requérant a passé la majorité de sa vie d'adulte en Suisse. Il souhaiterait pouvoir voter au niveau fédéral. Il y a une énorme qualité de vie en Suisse. C'est important pour lui de pouvoir dire qu'il est suisse, il se sent chez lui. M. Lecherf Cyril est de bonne vie et mœurs et sa conduite n'a jamais donné lieu à des plaintes. Il est honorablement connu. Le Conseil communal a entendu le requérant en séance du 07 juin 2021.

Discussion : pas demandée.

Décision : Au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à M. Cyril Lecherf.

3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2020.

Rapporteur : M. Vincent Eggenschwiler, Conseiller

Les comptes 2020 ont été mis à disposition des intéressés au bureau communal ainsi que sur le site internet de la commune.

Il est proposé de diffuser un descriptif succinct de ces derniers :

Entrée en matière : acceptée

Chapitre 0 Administration générale

Comptes : fr. 1'249'703.31

Budget : fr 1'299'372-

Ecart : fr. -49'688.69

Frais de port : + fr. 10'020.04

Repas de fin d'année : - fr-18'618.25

Quelques dépassements proviennent de la nouvelle numérotation MCH2 car des modifications de compte ont eu lieu dans le courant de l'année 2020.

Les charges du personnel administratif sont maîtrisées.

COMMUNE DE COURRENDLIN
COMPTABILITE GENERALE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT
ANNEE COMPTABLE : 2020

PAGE 1

NO. COMPTE	DESIGNATION	COMPTES : 2020		BUDGET : 2020	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0	ADMINISTRATION GENERALE				
0110	ASSEMBLE COMMUNALE	2 317.90	-	2 000.00	-
0116	VOTATIONS ET ELECTIONS	26 438.94	-	15 000.00	-
TOTAL 011	LEGISLATIF	28 756.84	-	17 000.00	-
	SOLDE		28 756.84		17 000.00
0120	CONSEIL COMMUNAL	218 858.45	-	254 400.00	-
0121	COMMISSIONS COMMUNALES	9 896.70	-	13 000.00	-
TOTAL 012	EXECUTIF	228 755.15	-	267 400.00	-
	SOLDE		228 755.15		267 400.00
TOTAL 01	LEGISLATIF ET EXECUTIF	257 511.99	-	284 400.00	-
	CHARGE NETTE		257 511.99		284 400.00
0220	SERVICES GENERAUX ADMINISTRATIFS	963 525.64	88 349.20	940 715.00	61 500.00
TOTAL 022	SERVICES GENERAUX, AUTRES	963 525.64	88 349.20	940 715.00	61 500.00
	SOLDE		875 176.44		879 215.00
0290	IMMEUBLES, INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS	117 014.88	-	135 757.00	-
TOTAL 029	IMMEUBLES ADMINISTRATIFS NON MENTIONNES AILLEURS	117 014.88	-	135 757.00	-
	SOLDE		117 014.88		135 757.00
TOTAL 02	SERVICES GENERAUX	1 080 540.52	88 349.20	1 076 472.00	61 500.00
	CHARGE NETTE		992 191.32		1 014 972.00
TOTAL 0	ADMINISTRATION GENERALE	1 338 052.51	88 349.20	1 360 872.00	61 500.00
	CHARGE NETTE		1 249 703.31		1 299 372.00

Discussion : Pas demandée.

Chapitre 1 Ordre et sécurité publics - défense

Comptes : fr. -13'663.91

Budget : fr. 43'950.-

Ecart : fr. 57'613.91

L'écart provient des avances cadastrales (fr. 54'460.65) qui n'ont pas été mises sur le fonds selon instruction de la fiduciaire. Le caissier s'est approché du délégué aux affaires communales et il lui a été répondu que les avances cadastrales pouvaient être mises sur un fonds.

COMMUNE DE COURRENDLIN
COMPTABILITE GENERALE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT
ANNEE COMPTABLE : 2020

PAGE 2

NO. COMPTE	DESIGNATION	COMPTES : 2020		BUDGET : 2020	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE				
1110	POLICE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE	41 827.40	3 060.00	34 500.00	500.00
TOTAL 11	SECURITE PUBLIQUE	41 827.40	3 060.00	34 500.00	500.00
	CHARGE NETTE		38 767.40		34 000.00
1400	ADMINISTRATION	21 991.45	49 908.01	15 000.00	32 000.00
1401	CADASTRE ET MENSURATION OFFICIELLE	33 468.50	77 012.50	80 000.00	80 000.00
TOTAL 14	QUESTIONS JURIDIQUES	55 459.95	126 920.51	95 000.00	112 000.00
	REVENU NET	71 460.56		17 000.00	
1500	ADMINISTRATION	158 088.75	158 088.75	125 000.00	125 000.00
TOTAL 15	SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS /SIS)	158 088.75	158 088.75	125 000.00	125 000.00
	REVENU/CHARGE NETTE				
1610	STAND DE TIR	2 000.00	-	-	-
TOTAL 161	DEFENSE MILITAIRE	2 000.00	-	-	-
	CHARGE NETTE		2 000.00		-
1620	PROTECTION CIVILE COMMUNALE	9 924.85	13 424.85	10 500.00	11 000.00
1628	ABRI PC	26 335.35	5 806.10	33 950.00	6 500.00
TOTAL 162	DEFENSE CIVILE	36 260.20	19 230.95	44 450.00	17 500.00
	CHARGE NETTE		17 029.25		26 950.00
TOTAL 16	AUTRES SYSTEMES EDUCATIFS	38 260.20	19 230.95	44 450.00	17 500.00
	CHARGE NETTE		19 029.25		26 950.00
TOTAL 1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE	293 636.30	307 300.21	298 950.00	255 000.00
	REVENU/CHARGE NET	13 663.91			43 950.00

Discussion : Un citoyen fait remarquer qu'il ne voit rien des chiffres projetés, car le tableau est trop petit. M. Bonnemain lui remet un exemplaire papier des comptes.

Chapitre 2 Formation

Comptes : fr. 4'626.017.70

Budget : fr. 4'631'195.-

Ecart : fr. 5'177.30

Entretien halle polyvalente de Rebeuvelier (fr. + 22'375.-) divers travaux non prévus.

Amortissement halle polyvalente de Rebeuvelier (Fr. -25'000.-). L'amortissement a été calculé pour un trimestre selon indication de la fiduciaire.

Ecolages (fr. -33'175) : Un seul enfant placé à l'extérieur.

Amortissement école ménagère (+fr. 25'400.-) ce bâtiment sera détruit dans la 2ème phase de l'agrandissement de l'école. Il a été nécessaire d'adapter l'amortissement.

COMMUNE DE COURRENDLIN
COMPTABILITE GENERALE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT
ANNEE COMPTABLE : 2020

PAGE 3

NO. COMPTE	DESIGNATION	COMPTES : 2020		BUDGET : 2020	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
2	FORMATION				
2120	ADMINISTRATION	8 300.00	-	8 000.00	-
2122	ENSEIGNEMENT DU DEGRE PRIMAIRE	1 974 043.86	17 412.00	1 978 820.00	13 200.00
2123	BIBLIOTHEQUE - MEDIATHEQUE	2 888.50	1 127.00	3 600.00	1 100.00
2124	MANIFESTATIONS, EXCURSIONS, SEJOURS ET CAMPS	15 766.00	-	32 300.00	-
2125	TRANSPORTS DEGRE PRIMAIRE	108 650.97	45 746.40	110 490.00	40 000.00
2128	IMMEUBLES, LOCAUX, INSTALLATIONS, EQUIPEMENTS	838 361.98	320 998.40	860 765.00	333 400.00
2129	CENTRE D'EMULATION	11 229.53	-	11 540.00	-
TOTAL 212	DEGRE PRIMAIRE CHARGE NETTE	2 959 240.84	385 283.80	3 005 515.00	387 700.00
			2 573 957.04		2 617 815.00
2130	ADMINISTRATION	213 700.05	-	254 700.00	-
2132	ENSEIGNEMENT DU SECONDAIRE I	1 141 200.33	-	1 141 340.00	-
2135	TRANSPORTS DU DEGRE SECONDAIRE	77 159.03	30 172.50	39 400.00	40 000.00
2138	IMMEUBLES, LOCAUX, INSTALLATIONS, EQUIPEMENTS	207 706.86	47 801.00	168 160.00	47 300.00
TOTAL 213	DEGRE SECONDAIRE I CHARGE NETTE	1 639 766.27	77 973.50	1 603 600.00	87 300.00
			1 561 792.77		1 516 300.00
TOTAL 21	SCOLARITE OBLIGATOIRE CHARGE NETTE	4 599 007.11	463 257.30	4 609 115.00	475 000.00
			4 135 749.81		4 134 115.00
2202	ENSEIGNEMENT SPECIALISE	471 817.89	-	475 080.00	-
TOTAL 22	ECOLEES SPECIALISEES CHARGE NETTE	471 817.89	-	475 080.00	-
			471 817.89		475 080.00
2990	ADMINISTRATION	18 450.00	-	22 000.00	-
TOTAL 29	AUTRES SYSTEMES EDUCATIFS CHARGE NETTE	18 450.00	-	22 000.00	-
			18 450.00		22 000.00
TOTAL 2	FORMATION CHARGE NETTE	5 089 275.00	463 257.30	5 106 195.00	475 000.00
			4 626 017.70		4 631 195.00

Discussion : Pas demandée.

Chapitre 3 Culture, loisirs, églises

Comptes : fr. 129'013.36

Budget : fr. 115'600.-

Ecart : fr. 13'413.36

Aucune location pour le FC Courrendlin (- fr. 15'000.-)

COMMUNE DE COURRENDLIN
COMPTABILITE GENERALE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT
ANNEE COMPTABLE : 2020

PAGE 4

NO. COMPTE	DESIGNATION	COMPTES : 2020		BUDGET : 2020	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
3	CULTURE-SPORTS-LOISIRS-EGLISES				
3210	ADMINISTRATION	13 650.00	-	15 000.00	-
TOTAL 321	BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES CHARGE NETTE	13 650.00	-	15 000.00	-
			13 650.00		15 000.00
3299	AUTRES FONCTIONS DE LA CULTURE	30 794.00	-	51 400.00	-
TOTAL 329	AUTRES FONCTIONS DE LA CULTURE CHARGE NETTE	30 794.00	-	51 400.00	-
			30 794.00		51 400.00
TOTAL 32	AUTRES FONCTIONS DE LA CULTURE CHARGE NETTE	44 444.00	-	66 400.00	-
			44 444.00		66 400.00
3410	COMPLEXE SPORTIF	75 919.36	1 000.00	53 200.00	16 000.00
3411	PATINOIRE	9 650.00		10 000.00	
3419	AUTRES FONCTIONS DES SPORTS (SLOW UP)			2 000.00	
TOTAL 341	SPORTS CHARGE NETTE	85 569.36	1 000.00	65 200.00	16 000.00
			84 569.36		49 200.00
TOTAL 3	CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES CHARGE NETTE	130 013.36	1 000.00	131 600.00	16 000.00
			129 013.36		115 600.00

Discussion : Pas demandée.

Chapitre 4 Santé

Comptes : fr. 94'627.84

Budget : fr. 30'500.-

Ecart : fr. 64'127.84

Aucun montant n'avait été mis au budget pour combattre les chenilles processionnaires (fr. 54'478.25)
Epidémie du coronavirus : fr. 5'961.20

COMMUNE DE COURRENDLIN
COMPTABILITE GENERALE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT
ANNEE COMPTABLE : 2020

PAGE 5

NO. COMPTE	DESIGNATION	COMPTES : 2020		BUDGET : 2020	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
4	AUTRES FONCTIONS DE LA LUTTE CONTRE LES MALADIES				
4329	AUTRES FONCTIONS DE LA LUTTE CONTRE LES MALADIES	60 439.45	148.10	-	-
TOTAL 432	LUTTE CONTRE LES MALADIES	60 439.45	148.10	-	-
	CHARGE NETTE		60 291.35		-
4333	MEDECIN SCOLAIRE	14 726.64	-	14 500.00	
4335	DENTISTE SCOLAIRE	16 183.45		12 500.00	
TOTAL 433	SERVICE MEDICAL ET DENTAIRE SCOLAIRE	30 910.09	-	27 000.00	-
	CHARGE NETTE		30 910.09		27 000.00
4340	ADMINISTRATION	426.40	-	500.00	-
TOTAL 434	CONTRÔLE DES DENREES ALIMENTAIRES	426.40	-	500.00	-
	CHARGE NETTE		426.40		500.00
TOTAL 43	PROMOTION DE LA SANTE ET PREVENTION	91 775.94	148.10	27 500.00	-
	CHARGE NETTE		91 627.84		27 500.00
4909	AUTRES FONCTIONS ET PRES. DE LA SANTE PUBLIQUE	3 000.00		3 000.00	
TOTAL 49	AUTRES FONCTIONS DE LA SANTE PUBLIQUE	3 000.00	-	3 000.00	-
	CHARGE NETTE		3 000.00		3 000.00
TOTAL 4	SANTE	94 775.94	148.10	30 500.00	-
	CHARGE NETTE		94 627.84		30 500.00

Discussion : Pas demandée.

Chapitre 5 Prévoyance sociale

Comptes : fr. 2'819'293.06

Budget : fr. 2'320'50.-

Ecart : fr. 498'0793.06

La participation de l'Etat aux charges de l'action sociale (-fr. 524'723.50). Ce grand écart plombe le résultat des comptes 2020. Les prestations d'aide sociale ont été en baisse par rapport aux années précédentes (nombreux remboursements AI). Il a fallu ajuster les transitoires. Le fiduciaire a confirmé que le décompte de la commune est correct.

La facturation de la crèche aux parents est en diminution par rapport au coronavirus (-fr. 163'416.80) ainsi que les frais de repas (-fr. 29'670.45).

COMMUNE DE COURRENDLIN
COMPTABILITE GENERALE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT
ANNEE COMPTABLE : 2020

PAGE 6

NO. COMPTE	DESIGNATION	COMPTES : 2020		BUDGET : 2020	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
5	PREVOYANCE SOCIALE				
5310	ADMINISTRATION	-	8 063.75		7 600.00
TOTAL 531	ASSURANCE-VIEILLESSE ET SURVIVANTS (AVS) REVENU NET	-	8 063.75	-	7 600.00
5322	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES A L'AVS/AI	1 121 649.00		1 115 000.00	
TOTAL 532	PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES A L'AVS/AI CHARGE NETTE	1 121 649.00	-	1 115 000.00	-
5332	PRESTATIONS POUR RETRAITES	16 550.10	-	21 000.00	-
TOTAL 533	PRESTATIONS POUR RETRAITES	16 550.10	-	21 000.00	-
TOTAL 53	VIEILLESSE ET SURVIVANTS CHARGE NETTE	1 138 199.10	8 063.75	1 136 000.00	7 600.00
			1 130 135.35		1 128 400.00
5445	FOYERS POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS-ESPACES JEUNES	696.00	-	-	-
TOTAL 544	PROTECTION DE LA JEUNESSE CHARGE NETTE	696.00	-	-	-
			696.00		-
5453	PRESTATIONS AUX FAMILLES	14 366.70	-	16 000.00	-
5455	CRECHES ET GARDERIES	1 220 100.41	330 348.65	1 259 000.00	480 000.00
TOTAL 545	PRESTATIONS AUX FAMILLES CHARGE NETTE	1 234 467.11	330 348.65	1 275 000.00	480 000.00
			904 118.46		795 000.00
TOTAL 54	FAMILLE ET JEUNESSE CHARGE NETTE	1 235 163.11	330 348.65	1 275 000.00	480 000.00
			904 814.46		795 000.00
5592	AUTRES PRESTATIONS DE CHOMAGE	85 913.00	-	87 800.00	-
TOTAL 559	AUTRES PRESTATIONS DE CHOMAGE CHARGE NETTE	85 913.00	-	87 800.00	-
			85 913.00		87 800.00
TOTAL 55	CHOMAGE CHARGE NETTE	85 913.00	85 913.00	87 800.00	-
					87 800.00

NO. COMPTE	DESIGNATION	COMPTES : 2020		BUDGET : 2020	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
5722	AIDE ECONOMIQUES LEGALES	1 015 696.85	-	1 150 000.00	-
TOTAL 572	AIDE ECONOMIQUE CHARGE NETTE	1 015 696.85	-	1 150 000.00	-
			1 015 696.85		1 150 000.00
5790	ADMINISTRATION	3 504.20	-	3 000.00	-
5792	AUTRES ASSISTANCES SOCIALES	4 476.00	-	6 300.00	-
5799	PARTICIPATION DU CANTON A L'AIDE SOCIALE		325 246.80		850 000.00
TOTAL 579	AUTRES ASSISTANCES SOCIALES PRODUIT NET	7 980.20	325 246.80	9 300.00	850 000.00
		317 266.60		840 700.00	
TOTAL 57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE CHARGE NETTE	1 023 677.05	325 246.80	1 159 300.00	850 000.00
			698 430.25		309 300.00
TOTAL 5	PREVOYANCE SOCIALE CHARGE NETTE	3 482 952.26	663 659.20	3 658 100.00	1 337 600.00
			2 819 293.06		2 320 500.00

Discussion : Un citoyen désire savoir à quoi sont dues les suppressions des subventions cantonales ?
Le Caissier communal explique qu'un ajustement des transitoires a été nécessaire.

Chapitre 6 Trafic – Transports – Télécommunications

Comptes : fr. 516'695.81

Budget : fr. 592'643.-

Ecart : fr. 75'767.19

Les factures d'énergie sont en baisse -fr. 23'429.25

L'entretien des places vertes n'a pas pu être effectué -fr.17'601.75

Le financement des transports publics +fr. 9'075.15

COMMUNE DE COURRENDLIN
COMPTABILITE GENERALE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT
ANNEE COMPTABLE : 2020

PAGE 8

NO. COMPTE	DESIGNATION	COMPTES : 2 0 2 0		BUDGET : 2 0 2 0	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
6	TRAFIC-TRANSPORTS-TELECOMMUNICATIONS				
6150	ADMINISTRATION	526 799.26	106 752.35	545 388.00	91 600.00
6156	SIGNALISATION ET ECLAIRAGE PUBLIC	118 942.75	118 065.00	167 575.00	116 000.00
6157	ENTRETIEN (NETTOYAGE, DENEIGEMENT, FAUCHAGE, ETC)	17 596.00		18 000.00	
TOTAL 61	CIRCULATION ROUTIERE CHARGE NETTE	663 338.01	224 817.35	730 963.00	207 600.00
			438 520.66		523 363.00
6223	TRAFIC REGIONAL ET D'AGGLOMERATION	78 175.15	-	69 100.00	
TOTAL 62	TRANSPORTS PUBLICS CHARGE NETTE	78 175.15	-	69 100.00	-
			78 175.15		69 100.00
TOTAL 6	TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS CHARGE NETTE	741 513.16	224 817.35	800 063.00	207 600.00
			516 695.81		592 463.00

Discussion : Un citoyen souhaite connaître la raison du pourquoi le montant des places de jeux a été reporté sur 2021. De quelle place de jeux s'agit-il ? M. Joël Burkhalter rapporte qu'il s'agit d'un montant mis en transitoire pour la réalisation de la place de jeux des Quérattes qui n'a pas pu se faire en raison des bâtiments qui ne sont pas encore terminés.

Chapitre 7 protection de l'environnement – aménagement du territoire

Comptes : fr. 433'133.09

Budget : fr. 261'940.-

Ecart : fr. 171'193.09

Le Service des eaux (RAEP) : bénéfice de fr. 158'087.25

Le Service des eaux usées (RETE) : bénéfice de fr. 98'387.80

Le Service des déchets : bénéfice de fr. 38'121.26. Ce service n'était plus équilibré depuis plusieurs années.

Les redevances d'utilisation pour les eaux de surface se montent à fr. 163'709.60. Dans les estimations du bureau d'ingénieur conseil, les taxes devaient se monter à fr. 240'000.-.

Les dépenses pour l'agglomération sont inférieures de fr. 18'739.84.

COMMUNE DE COURRENDLIN
COMPTABILITE GENERALE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT
ANNEE COMPTABLE : 2020

PAGE 9

NO. COMPTE	DESIGNATION	COMPTES : 2020		BUDGET : 2020	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
7100	APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE (RAEP)	638 430.92	796 518.17	653 100.00	711 200.00
TOTAL 710	APPROVISIONNEMENT EN EAU REVENU NET	638 430.92 158 087.25	796 518.17	653 100.00 58 100.00	711 200.00
7200	ELIMINATION ET TRAITEMENT DES EAUX (RETE)	298 697.75	397 085.05	309 100.00	360 900.00
TOTAL 720	ASSAINISSEMENT DES EAUX REVENU NET	298 697.75 98 387.30	397 085.05	309 100.00 51 800.00	360 900.00
7300	ADMINISTRATION	261 520.24	299 641.50	311 200.00	286 000.00
TOTAL 730	DECHETS REVENU/CHARGE NET	261 520.24 38 121.26	299 641.50	311 200.00	286 000.00 25 200.00
7410	CORRECTIONS DE COURS D'EAU (LITS, RIVES ET BERGES)	-	163 709.60	-	240 000.00
TOTAL 741	CORRECTIONS DE COURS D'EAU REVENU NET	- 163 709.60	163 709.60	- 240 000.00	240 000.00

NO. COMPTE	DESIGNATION	COMPTES : 2020		BUDGET : 2020	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
7504	PROTECTION DES ESPECES VEGETALES	774.50	14 000.00	-	-
TOTAL 750	PROTECTION DES ESPECES ET DU PAYSAGE	774.50	14 000.00	-	-
	REVENU NET	13 225.50		-	
7710	ADMINISTRATION	28 623.80	15 400.00	28 000.00	13 000.00
TOTAL 771	CIMETIERES ET CREMATOIRES	28 623.80	15 400.00	28 000.00	13 000.00
	CHARGE NETTE		13 223.80		15 000.00
7795	TOILETTES POUR CHIENS	7 040.70	-	7 000.00	-
TOTAL 779	CIMETIERES ET CREMATOIRES	7 040.70	-	7 000.00	-
	CHARGE NETTE		7 040.70		7 000.00
7900	ADMINISTRATION	8 617.66	18 700.00	13 760.00	15 000.00
7904	AGGLO	28 215.66	-	42 000.00	-
TOTAL 790	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	36 833.32	18 700.00	55 760.00	15 000.00
	CHARGE NETTE		18 133.32		40 760.00
TOTAL 7	PROTECTION DE L'ENV.-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 271 921.23	1 705 054.32	1 364 160.00	1 626 100.00
	REVENU NET	433 133.09		261 940.00	

Discussion : Pas demandée.

Chapitre 8 Economie publique

Comptes : fr. -105'956.19

Budget : fr. 38'120.-

Ecart : fr. -144'076.16

La différence provient du résultat du service du gaz qui présente un bénéfice de fr. 183'490.06.

COMMUNE DE COURRENDLIN
COMPTABILITE GENERALE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT
ANNEE COMPTABLE : 2020

PAGE 11

NO. COMPTE	DESIGNATION	COMPTES : 2020		BUDGET : 2020	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
8	Economie publique				
8110	ADMINISTRATION	629.50	-	1 100.00	-
8113	GESTION DES PÂTURAGES	1 689.50	-	4 700.00	300.00
TOTAL 811	ADMINISTRATION, EXECUTION ET CONTRÔLE CHARGE NETTE	2 319.00	-	5 800.00	300.00
			2 319.00		5 500.00
8120	ADMINISTRATION	46 429.25	11 444.60	49 160.00	15 200.00
TOTAL 812	AMELIORATIONS STRUCTURELLES (REGLEMENT AF) CHARGE NETTE	46 429.25	11 444.60	49 160.00	15 200.00
			34 984.65		33 960.00
TOTAL 81	AGRICULTURE CHARGE NETTE	48 748.25	11 444.60	54 960.00	15 500.00
			37 303.65		39 460.00
8200	ADMINISTRATION	58 466.25	42 108.75	64 530.00	48 170.00
TOTAL 82	SYLVICULTURE CHARGE NETTE	58 466.25	42 108.75	64 530.00	48 170.00
			16 357.50		16 360.00
8400	TOURISME	24 298.32	424.80	29 800.00	500.00
TOTAL 84	TOURISME CHARGE NETTE	24 298.32	424.80	29 800.00	500.00
			23 873.52		29 300.00
8720	ADMINISTRATION	743 239.95	926 730.01	818 000.00	865 000.00
TOTAL 872	PETROLE ET GAZ REVENU NET	743 239.95	926 730.01	818 000.00	865 000.00
		183 490.06		47 000.00	
8730	THERMORESEAU	48 350.85	48 350.85	56 400.00	56 400.00
TOTAL 872	ENERGIE NON ELECTRIQUE REVENU NET	48 350.85	48 350.85	56 400.00	56 400.00
TOTAL 87	COMBUSTIBLES ET ENERGIE REVENU NET	791 590.00	975 080.86	874 400.00	921 400.00
		183 490.86		47 000.00	
TOTAL 8	ECONOMIE PUBLIQUE REVENU / CHARGE NET	923 102.82	1 029 059.01	1 023 690.00	985 570.00
		105 956.19			38 120.00

Discussion : pas demandée.

Chapitre 9 Finances - impôts

Comptes : fr. 8'685'565.20

Budget : fr. 8'554'450.-

Ecart : fr. 131'115.20

Impôts sur le revenu PPH : - fr. 124'340.80

Variations PPH : + fr. 251'119.70

Impôts sur les maisons de jeux : - fr. 135'613.10

Rétrocession IFD 2020 : +fr.33'792, cette recette n'était pas prévue lors de l'élaboration du budget.

Il est signalé le montant important fr. 1'174'020.- que la commune reçoit de la péréquation financière. Entretien courant Clos Brechon : +fr. 16'581.10, suite à des changements de locataires, de nombreux appartements ont dû être refaits.

Réévaluation portefeuille titres : +fr. 61'160.- cette augmentation provient des actions BKW SA.

Les dépenses qui sont de la compétence de la commune ont été maîtrisées.

Vu le mauvais résultat, il a été décidé de prélever fr. 300'000.- sur la réserve de provision budgétaire.

Le résultat final se monte à - fr. 197'032.69

COMMUNE DE COURRENDLIN
COMPTABILITE GENERALE

COMPTES DE FONCTIONNEMENT
ANNEE COMPTABLE : 2020

PAGE 12

NO. COMPTE	DESIGNATION	COMPTES : 2020		BUDGET : 2020	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
9	FINANCES - IMPÔTS				
9100	IMPÔTS DIRECTS DES PERSONNES PHYSIQUES (PPH)	208 206.55	6 653 990.95	245 500.00	6 387 200.00
9101	IMPÔTS DIRECTS DES PERSONNES MORALES (PM)	308 519.20	710 477.15	15 000.00	535 000.00
9102	AUTRES IMPÔTS DIRECTS	8 700.00	1 117 847.00	-	1 268 000.00
TOTAL 91	IMPÔTS REVENU NET	525 425.75	8 482 315.10	260 500.00	8 190 200.00
9201	CONVENTIONS FISCALES		33 792.00	-	-
TOTAL 92	CONVENTIONS FISCALES REVENU NET	-	33 792.00	-	-
9300	PEREQUATION FINANCIERE - CANTON ET CONCORDATS	144 368.00	1 174 020.00	144 370.00	1 174 000.00
TOTAL 93	CONVENTIONS FISCALES REVENU NET	144 368.00	1 174 020.00	144 370.00	1 174 000.00
9610	INTERETS ACTIFS	-	57 771.45	-	80 000.00
9611	INTERETS PASSIFS	380 972.71	95 393.05	303 000.00	-
TOTAL 961	INTERETS CHARGE NETTE	380 972.71	153 164.50	303 000.00	80 000.00
9630	BIENS IMMOBILIERS CORPORELS DU PF	205 671.40	397 613.50	182 700.00	394 040.00
TOTAL 963	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER CHARGE NETTE	205 671.40	397 613.50	182 700.00	394 040.00
9690	PLACEMENTS FINANCIERS DU PF	7 431.72	67 186.00	6 000.00	-
TOTAL 969	PATRIMOINE FINANCIER NON MENTIONNE AILLEURS REVENU NET	7 431.72	67 186.00	6 000.00	-
TOTAL 96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE REVENU / CHARGE NET	594 075.83	617 964.00	491 700.00	474 040.00
9990	PRELEVEMENT RESERVE BUDGETAIRE	-	300 000.00	-	-
9991	FINANCEMENTS SPECIAUX ET FONDS DU CAPITAL PROPRE	658 656.32	-	412 420.00	25 200.00
TOTAL 99	IMPÔTS REVENU NET	658 656.32	300 000.00	412 420.00	25 200.00
TOTAL 9	FINANCES - IMPÔTS REVENU NET	1 922 525.90	10 608 091.10	1 308 990.00	9 863 440.00

Discussion : Pas demandée.

Compte des investissements

Les investissements nets se montent à fr. 2'306'777.68

Les principaux investissements :

Halle polyvalente de Rebeuvelier : fr. 1'416'386.55

Etude extension locaux scolaires : fr. 441'885.48

Tracteur Kubota : fr. 73'000.-

Etude Traversée village : fr. 88'016.50

Bilan

Le bilan est passé rapidement en revue.

Les dettes se montent à fr. 24'731'727.- soit une dette brute par habitant de fr. 6'962.-

RECAPITULATION		COMPTES : 2020		BUDGET : 2020	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
TOTAL 0	ADMINISTRATION GENERALE CHARGE NETTE	1 338 052.51	88 349.20 1 249 703.31	1 360 872.00	61 500.00 1 299 372.00
TOTAL 1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS - DEFENSE REVENU / CHARGE NET	293 636.30 13 663.91	307 300.21	298 950.00	255 000.00 43 950.00
TOTAL 2	FORMATION CHARGE NETTE	5 089 275.00	463 257.30 4 626 017.70	5 106 195.00	475 000.00 4 631 195.00
TOTAL 3	CULTURE - SPORTS - LOISIRS - EGLISES CHARGE NETTE	130 013.36	1 000.00 129 013.36	131 600.00	16 000.00 115 600.00
TOTAL 4	SANTE CHARGE NETTE	94 775.94	148.10 94 627.84	30 500.00	- 30 500.00
TOTAL 5	PREVOYANCE SOCIALE CHARGE NETTE	3 482 952.26	663 659.20 2 819 293.06	3 658 100.00	1 337 600.00 2 320 500.00
TOTAL 6	TRAFIC - TRANSPORTS - TELECOMMUNICATIONS CHARGE NETTE	741 513.16	224 817.35 516 695.81	800 063.00	207 600.00 592 463.00
TOTAL 7	PROTECTION DE L'ENV.-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE PRODUIT NET	1 271 921.23 433 133.09	1 705 054.32	1 364 160.00 261 940.00	1 626 100.00
TOTAL 8	ECONOMIE PUBLIQUE REVENU / CHARGE	923 102.82 105 956.19	1 029 059.01	1 023 690.00	985 570.00 38 120.00
TOTAL 9	FINANCES - IMPÔTS REVENU NET	1 922 525.90 8 685 565.20	10 608 091.10	1 308 990.00 8 554 450.00	9 863 440.00
TOTAL	EXCEDENT DES DEPENSES	15 287 768.48	15 090 735.79 197 032.69	15 083 120.00	14 827 810.00 255 310.00

Discussion : Pas demandée.

En résumé, les comptes de l'exercice 2020 ont été clôturés avec une perte de CHF 197'032.69 alors que le budget prévoyait une perte de CH 255'310.--. Il est à noter qu'un prélèvement de CHF 300'000.— a été effectué sur la réserve de politique budgétaire. Les investissements nets se sont élevés à CH 2'181'342.- L'endettement brut se monte à CH 24'731'727.- soit une dette brute de CH 6'962.- par habitant. Il est à relever que les compte 2020 sont les premiers comptes établis sur le modèle de compte MCH2.

Des remerciements sont faits à M. Pascal Bonnemain et à Mme Wüthrich pour la réalisation et la mise en forme des chiffres présentés. Vincent Eggenschwiler remercie également tout le service de la caisse.

Mme Aude Saunier, de la fiduciaire FIDAG communique le rapport d'audit relatif à la vérification des comptes 2020 de la commune mixte de Courrendlin. Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communes et notamment au décret concernant l'administration financière des communes. Nous recommandons aux ayants-droits d'approuver les comptes présentés. Le rapport est daté du 19 mai 2021.

Discussion : Pas demandée.

Décision : Au vote à mains levées, l'assemblée communale approuve à l'unanimité les comptes 2020 de la commune mixte de Courrendlin.

4. Discuter et voter l'achat de 70 tenues feu complètes par le SIS 6/12 et voter le crédit de CHF 130'000.—TTC à financer par le SIS, sous déduction des subventions.

Rapporteur : M. Vincent Eggenschwiler, Conseiller

L'assemblée est appelée à se prononcer concernant l'achat de 70 tenue feu complètes par le SIS 6/12 et voter le crédit de CHF 130'000.—TTC à financer par le SIS, sous déduction des subventions.

Entrée en matière : acceptée

Raisons de la démarche:

- Tenues actuelles sont vieilles d'environ 10 ans.
- Elles n'apportent plus les exigences de sécurité et de protection.
- Achat de tenues modernes en phase avec les prescriptions de sécurité actuelles.

Coûts des équipements:

- | | |
|----------------------------|-------------------------------|
| • Bottes (70pcs) | → CHF 200.-/pce soit 14'000.- |
| • Vestes feu (70pcs) | → CHF 600.-/pce soit 42'000.- |
| • Pantalon feu (70pcs) | → CHF 470.-/pce soit 32'900.- |
| • Gants (70pcs) | → CHF 100.-/pce soit 7'000.- |
| • Casques (70pcs) | → CHF 400.-/pce soit 28'000.- |
| • Gilets (3pcs) | → CHF 270.-/pce soit 810.- |
| • Divers et imprévus (~4%) | → CHF 5'290.- |
| <hr/> | |
| • Total | → CHF 130'000 TTC |

Discussion : Pas demandée.

Décision : Au vote à mains levées, le crédit d'un montant de CHF 130'000.— pour l'achat de 70 tenues feu complètes à financer par le SIS, sous déduction des subventions est accepté.

5. Prendre connaissance du décompte final de la halle polyvalente de Rebeuvelier, voter le dépassement de crédit de CHF 238'860.— et donner compétence au conseil communal pour consolider le crédit de 1 million de francs.

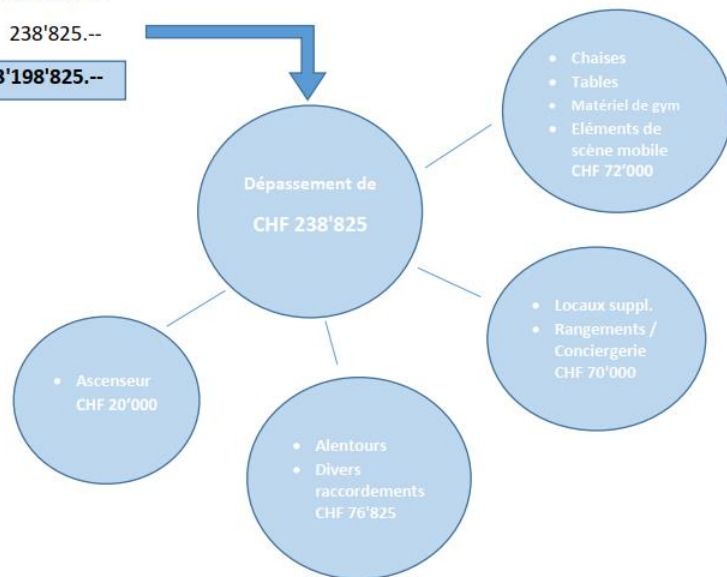
Rapporteur : M. Vincent Eggenschwiler, Conseiller

L'assemblée est appelée à se prononcer concernant le décompte final de la halle polyvalente de Rebeuvelier, voter le dépassement de crédit de CHF 238'860.—et donner compétence au conseil communal pour consolider le crédit de 1 million de CHF.

Entrée en matière : acceptée

Construction de la Halle Polyvalente de Rebeuvelier

Crédit voté en assemblée du 7 juin 2016 CHF 2'960'000.--
 Dépassement de CHF 238'825.--
 Coût total : **CHF 3'198'825.--**



Coûts définitifs :	CHF	3'198'825.--
Subventions cantonales	CHF	859'000.--
Parrainage Patenschaft	CHF	300'000.--
Loterie romande	CHF	50'000.--
Fonds forestiers	CHF	50'000.--
Allocation de fusion	CHF	300'000.--
Fonds propres	CHF	639'825.--
Emprunt ferme	CHF	1'000'000.--



Discussion : pas demandée.

Décision : Au vote à mains levées, l'assemblée accepte à l'unanimité le décompte final de la halle polyvalente de Rebeuvelier pour le dépassement de crédit d'un montant de CHF 238'000.-- et donne compétence au Conseil communal pour consolider le crédit d'un million de CHF 1'000'000.--.

6. Discuter et approuver la création-constitution d'une réserve forestière dans le périmètre de la « Côte des Porcs », superficie de 18,1 ha, du ban de Vellerat.

Rapporteur Pierre-André Comte, Conseiller

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'approbation de la création-constitution d'une réserve forestière dans le périmètre de la Côte des Porcs, sur une superficie de 18,1 ha du ban de Vellerat.

Entrée en matière : acceptée

Concept biodiversité en forêt – Stratégie du canton

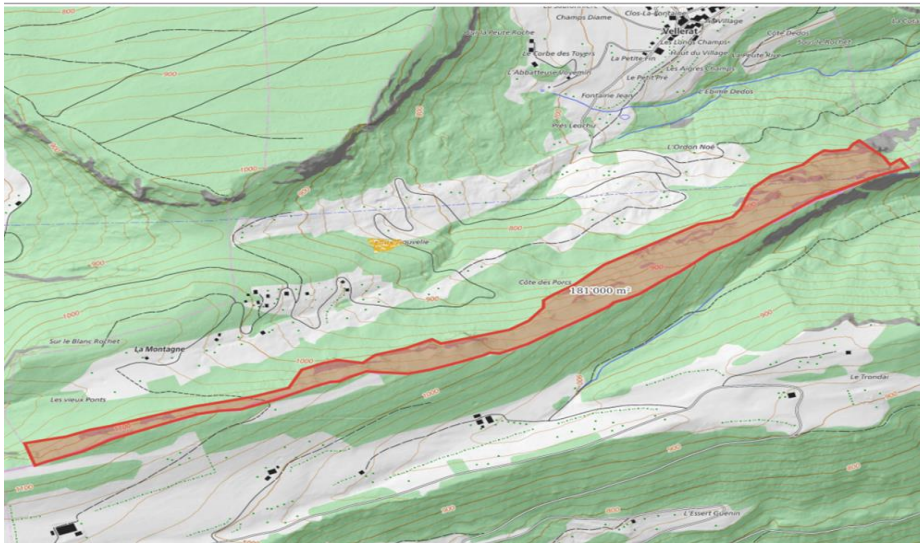
Bases légales

Depuis plusieurs décennies, les forêts jurassiennes sont exploitées selon les principes d'une sylviculture proche de la nature. Avec l'entrée en vigueur des législations forestières fédérales (1991 et 1992) et cantonales (1998 et 2000), les pouvoirs publics encouragent les propriétaires de forêts à réaliser des mesures permettant de renforcer les valeurs naturelles et paysagères des massifs forestiers jurassiens. Ce rôle est également reconnu par le Plan directeur cantonal des forêts.

MESURES ENVIRONNEMENTALES

Les mesures soutenues permettent de conserver des milieux et des espèces animales et végétales défavorisées par une sylviculture traditionnelle. Elles consistent en la mise sous protection de surfaces forestières et d'arbres présentant un fort potentiel écologique, ainsi qu'en la réalisation d'interventions de valorisation de biotopes.

Réserve forestière Côte des Porcs



Les points suivants sont à prendre en considération pour se prononcer :
18,10 ha, Ban de Vellerat, Vieilles futaies de résineux et feuillus. Il n'y a plus d'exploitation depuis les années 80. Desserte inexistante et difficilement réalisable et pas rentable. Indemnisation versée au fonds forestier. La mise en réserve exclut toute exploitation du bois. Pour compenser la « perte » financière, une indemnisation cantonale est accordée.

N°	Nom	Ha	Indemnisation	Indemnisation / m2
1	Côte des Porcs	18,10	65'400.-	36 cts / m2
2				
3				
4				
Total			65'00.-	

Discussion : pas demandée.

Décision : Au vote à mains levées, l'assemblée accepte à l'unanimité la création-constitution d'une réserve forestière dans le périmètre de la Côte des Porcs, sur une superficie de 18,1 ha du ban de Vellerat.

7. Informations communales

a) Projet « ViTaBirse » (VTB) Projet de l'ouvrage Atelier 1 : démarrage de la planification de détail

Rapporteur Pierre-André Comte, Conseiller

L'Assemblée est informée qu'un atelier de travail a réuni cet après-midi une délégation du Conseil communal, les membres du groupe d'accompagnement (GAc), les autorités de surveillance (ENV/OFEV) et les mandataires concernés par le projet démarrant ainsi ce dernier.

Au programme de la réunion :

1. Organisation générale, tour de table
2. Démarrage de la planification, orientations proposées, discussion, synthèse
3. Suite à donner : tâches, plan d'action, calendrier

b) GROUP-IT - La commune de Courrendlin au travers de L'AggloD vous accompagne dans votre projet photovoltaïque

Rapporteur Gérald Chételat, Conseiller



Après le succès de leurs actions solaires "Franches-Montagnes" et "Ajoie" qui ont permis à un bon nombre de propriétaires de concrétiser leur projet d'installation photovoltaïque, EDJ réitère l'expérience dans le district de Delémont et offre ainsi à toutes et à tous la possibilité de bénéficier d'informations neutres et de propositions concrètes et rentables en matière d'installations photovoltaïques.

Group-IT a pour but la promotion des installations photovoltaïques et l'accompagnement en collaboration avec la HES-SO Valais et le soutien de l'OFEN.

Principes:

- Pré-évaluation du potentiel solaire du bâtiment offerte par l'Agglomération de Delémont.
- Visite technique du bâtiment et appel d'offres groupé permettant d'obtenir les deux meilleures offres d'entreprises (forfait de CHF 350.-- par bâtiment).
- Suivi de l'installation, après réalisation, et arbitrage en cas de contentieux.
- Vulgarisation et accompagnement dans la démarche d'installation.

c) Information Jurac

Rapporteur Isabelle Cerf-Buchelen, Conseillère
Entrée en vigueur de JURAC

Il est rappelé aux citoyens que l'application JURAC, application destinée aux demandes de permis de construire (grands et petits) entre en vigueur le 1er juillet 2021. Dès cette date, toute demande de permis de construire devra être effectuée via l'application JURAC (www.jura.ch). Il est en effet expliqué que dès cette date il est de la responsabilité du requérant d'insérer sa demande de permis de construire par ses propres moyens (aide externe, entreprises, professionnels etc...). Le requérant devra être en possession d'un identifiant SWISS-ID. Un exemplaire du dossier complet papier devra également être impérativement adressé à l'Autorité communale pour pouvoir lancer la procédure.



Un citoyen trouve dommage que la population soit obligée de passer par cette application pour déposer un permis de construire même pour une simple cabane de jardin.

Mme Isabelle Cerf-Buchelen informe qu'il ne s'agit pas d'une décision communale mais que le processus est instauré par le canton.

d) Avis à la population de Rebeuvelier

Crèche à domicile (CAD) – séance d'information

Rapporteur Valérie Bourquin, Vice-Maire

Dans le but de développer et de présenter le fonctionnement des CAD ainsi que l'activité professionnelle d'accueillant-e en milieu familial, la commune mixte de Courrendlin s'associe à cette organisation pour inviter les citoyens à participer à une soirée d'information qui aura lieu le Mardi 29

juin 2021 à 20h00, à la Buvette de la Halle polyvalente de Rebeuvelier L'association des CAD est reconnue d'utilité publique et travaille en étroite collaboration avec les crèches communales. Elles accueillent des enfants entre 3 mois et 12 ans, veillent au bon déroulement des placements, forment et encadrent les accueillant-e-s et règlent les questions administratives.

8. Divers.

Un citoyen désire connaître la raison pour laquelle les WC publics ne sont pas encore opérationnels suite à la rénovation programmée ? Il lui est répondu que les travaux ont été retardés en raison de la pandémie. L'ouverture est prévue pour le début du mois d'août 2021.

Un citoyen demande quelle est la position du Conseil communal par rapport au retrait de la commune de Delémont de Régiogaz ? M. le Maire revient sur l'information parue dans la presse et sur l'annonce du Conseil communal de Delémont annonçant sa volonté de se retirer de la société Régiogaz SA, responsable de l'exploitation du réseau de gaz naturel des communes de Courrendlin, Courroux, Courtételle et Rossemaison. Les 4 communes partenaires et EDJ regrettent évidemment cette décision mais n'ont pas de moyens pour s'opposer à cette dernière. Une réorganisation de la société sera nécessaire.

Un citoyen aimerait savoir si le projet Innodel avance normalement ou s'il y a des oppositions ? M. Vincent Eggenschwiller explique que des réservations ont déjà été faites et que des promoteurs sont intéressés à investir. Mais à ce stade, le projet se trouve encore en phase de discussions et de recherches de solutions viables financièrement.

Un citoyen de Rebeuvelier s'inquiète de la dangerosité du chemin pédestre qui mène au restaurant du Moulin, ce dernier n'est plus visible amenant les marcheurs à emprunter la route. Il demande aussi si une information indiquant ce chemin peut être faite ?

Vincent Eggenschwiller répond que ce sentier sera remis en état prochainement.

Ulrich Hofer fait remarquer que le sentier est entretenu régulièrement et précise que le sentier est toujours praticable.

Un citoyen aimerait savoir si la campagne pour la protection des batraciens a été abandonnée cette année ? Il lui est répondu qu'il s'agit d'une décision cantonale et qu'effectivement cette année il n'y a pas eu d'action en relation.

Un citoyen souhaite connaître la raison de l'engagement d'un prestataire externe à la commune de Courrendlin pour la récolte des déchets alors que nous avons une entreprise du village qui effectuait cette prestation très bien ?

Mme Claire Agnolini l'informe que la décision de changer de prestataire n'est pas celle de la commune mais qu'elle a été prise par le SEOD. La commune a fait connaître à plusieurs reprises son mécontentement sur la qualité de la nouvelle prestation fournie.

Monsieur le Maire présente M. Juan Escribano qui officiera dès le 1^{er} juillet 2021 comme Président des assemblées communales. Monsieur Escribano est né en 1973 et est arrivé en 2006 dans notre commune. Il est d'ores et déjà remercié pour son engagement. M. Escribano remplacera M. Philippe Charmillot qui a donné sa démission pour prendre une retraite bien méritée. M. Charmillot a officié pendant près de 26 ans comme président des Assemblées de la commune de Rebeuvelier, avant de continuer encore pendant 3 ans pour la nouvelle commune fusionnée. Au nom du Conseil communal, M. le Maire, remercie chaleureusement ce dernier pour son engagement tout au long de ces années de prestations.



M. Philippe Charmillot saisi à son tour l'occasion pour remercier tout le monde tout en souhaitant à M. Escibano bien du plaisir dans son nouveau mandat.

Clôture

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie les personnes qui ont participé à l'assemblée de ce jour.

L'Assemblée est levée à 21.15 h.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président :

La Secrétaires :

Ph. Charmillot

S. Mahon